



## Newsletter N°97 du 11 juillet 2014

*On peut parler de certaines choses avec tout le monde, on peut parler de certaines choses avec certaines personnes, on ne peut pas parler de tout avec tout le monde.*

### EDITO : Ecotaxe: J-174

L'actualité de la semaine a été encore tenue l'écotaxe, mais c'est surtout l'échec où le « pas grand chose » qui est sorti de la conférence dite « sociale » qui intéressera les entreprises. A cet égard, cet article de Médiapart sur la conférence de trop donne un bon résumé de mon sentiment général !  
<http://www.mediapart.fr/journal/france/090714/la-conference-sociale-de-trop> ainsi que dans le Point [http://www.lepoint.fr/editos-du-point/sophie-coignard/un-gouvernement-d-apprentis-09-07-2014-1844539\\_2134.php#xtor=CS1-31](http://www.lepoint.fr/editos-du-point/sophie-coignard/un-gouvernement-d-apprentis-09-07-2014-1844539_2134.php#xtor=CS1-31)



Concernant l'Ecotaxe, on verra ci-après la suite des réactions des principales fédérations, et surtout et au delà de l'OTRE (qui a toujours été contre et appelle à la poursuite du boycott des badges écotaxe), la position de la FNTR qui réunissait ces instances ce jeudi en assemblée extraordinaire et qui n'avait pas eu jusqu'ici sur ce dossier affiché une position de franche opposition [http://www.fntr.fr/les-actualites/actualites/segotaxe-la-colere-du-transport-routier?](http://www.fntr.fr/les-actualites/actualites/segotaxe-la-colere-du-transport-routier?http://www.otre.org/actualites.php?type=billet&id=268#)  
<http://www.otre.org/actualites.php?type=billet&id=268#>  
<http://www.wk-transport-logistique.fr/actualites/detail/76602/repercussion-de-l-ecotaxe-il-faut-tout-revoir-selon-la-fntr.html>.

Réjouissons-nous de l'entrée dans le rang des francs opposants de la FNTR, et notamment en Ile-de-France où rappelons que pas un seul kilomètre de réseau taxé n'a été retiré et que cette taxe va s'ajouter à la (forte) hausse des PV de stationnement annoncée <http://viguiesm.fr/quoi-de-neuf-a-paris/> ! A cet égard, une page Facebook spécifique à l'Ile-de-France a attiré notre attention <https://www.facebook.com/#!/cdtfidf?fref=ts>, « likez-là », elle ne représente que 108 « amis » (n'y a-t-il que 108 opposants à l'Ecotaxe en Ile de France?) Elle pourra toujours servir le jour où...

Et rappelons que la meilleure grève est celle qui n'a pas besoin d'avoir lieu. La seule date à retenir pour l'instant est le 1er janvier 2015, dans 174 jours entre en vigueur l'Ecotaxe nouvelle formule !

L'été risque d'être chaud d'ici là en négociations et tractations de toutes sortes, le Ministre Cuvillier ayant prévu d'expliquer la nouvelle écotaxe désormais Taxe de Transit PL (qui n'a rien d'une taxe de transit) aux organisations professionnelles ce 15 juillet !

L'article dans les Echos du jour de l'économiste Rémy Prudhomme plusieurs fois cité ici <http://viguiesm.fr/ecotaxe-ecotaxe-j-95/> ou là <http://viguiesm.fr/peut-on-parler-de-tout-avec-tout-le-monde/> est également éloquent ! <http://www.lesechos.fr/idees-debats/editos-analyses/0203633727278-les-trois-peches-de-la-nouvelle-ecotaxe-1023893.php>

Mais derrière l'écotaxe, c'est également la concurrence déloyale des pays de l'Est qui donne souci aux entreprises et 4,23 minutes d'une vidéo qui vaut tous les longs discours <https://www.youtube.com/watch?v=QkTuPa7VEVg>

<http://www.jobtransport.com/actualites/legislation/loi-contre-le-dumping-social-la-concurrence-deloyale-enfin-punie/>

Par ailleurs à partir de la semaine prochaine et jusqu'à la fin du mois de juillet, connectivité restreinte réservée aux urgences me concernant, et donc en principe pas de newsletter ! **Mais retour dès le 1er août en pleine forme et de bonne humeur pour de nouvelles aventures de Mobilité et de Social !** <http://viguiesm.fr/ecotaxe-j-174/>



Entreprise individuelle au capital de 15 euros SIRET 517 699 617 00018 code NAF 7022 Z  
déclaration d'activité en tant que prestataire de formation conformément aux dispositions de l'article R. 6351-6  
du code du travail enregistrée sous le N° 11 94 08585 94 auprès du préfet de région d'Ile-de-France  
Siège social 32 Rue du 19 mars 1962 – 94500 Champigny sur Marne

## Vidéo: un peu d'humour sur le déménagement

Glané au fil du net, on pourra regarder pour se détendre et sourire un peu différentes vidéos,

Également, réalisé par un jeune mais bien vu <https://www.youtube.com/watch?v=dNln-tOhQ48> et « Hugo tout seul » vu 4 millions de fois! <https://www.youtube.com/watch?v=XH1Ugg92LhQ> mais aussi chez notre confrère Raynal <https://www.youtube.com/watch?v=-p9-Zh7ABBY> et quand on n'a pas de monte meubles ? On se débrouille <https://www.youtube.com/watch?v=QUADqxZI9V0> et merci aussi Edf Suez déménagements ! <https://www.youtube.com/watch?v=WK--nmAwJCI> avec une application reprise par la presse pour déménager plus facilement ! <http://viguiesm.fr/video-un-peu-dhumour-sur-le-demenagement/>



## 2) Indice CNR à jour 2014

Comme déjà indiqué ici <http://viguiesm.fr/hausse-des-indice-cnr-138-dc1-au-1er-mai-2014/>, le Comité National Routier a non seulement réactualisé ses indices main d'œuvre en déménagement, mais il vient d'ailleurs de réactualiser au 5 juillet 2014 son étude librement téléchargeable sur le coût complet d'un déménagement en fonction des bases définies lors de l'enquête « terrain » en entreprise de 2005.



A noter cependant que cette revalorisation étant purement indicielle, la dernière étude « lourde » en entreprise datant de près de 10 ans, il serait sans doute temps de retourner voir en entreprise comment la structure des coûts a évolué. Bien entendu, tout cela coûte et nécessite des financements, que les organisations professionnelles n'ont peut être plus... <http://viguiesm.fr/indice-cnr-couts-de-revient-a-jour-2014/>

## 3) Pénibilité (suite)

Sujet qui a animé une bonne partie de la semaine et de la conférence sociale, mais aussi le discours de organisations professionnelles du transport, directement concernées par le sujet, l'OTRE venant de réaliser une fiche pratique <http://viguiesm.fr/penibilite-suite/>

et on pourra lire aussi : [http://www.lexpress.fr/emploi/les-conditions-de-travail-des-salaries-se-degradent\\_1555978.html](http://www.lexpress.fr/emploi/les-conditions-de-travail-des-salaries-se-degradent_1555978.html) et <http://blog.francetvinfo.fr/open-space/2014/07/08/le-compte-penibilite-un-dispositif-inapplicable-et-inegalitaire.html>



## 4) Peut on interdire les piercings au travail ?

<http://rocheblave.com/avocats/tatouages-et-piercings-au-travail/>

## 5) SMS au volant ? Licenciement pour faute grave <http://rocheblave.com/avocats/sms-au-volant/>

## 6) Méfiez vous de votre réputation sur le web, nettoyez là et veillez !

Sujet déjà abordé ici, <http://viguiesm.fr/peut-on-dire-tout-et-nimporte-quoi-sur-internet/>

<http://viguiesm.fr/surveillez-votre-reputation-sur-internet/>

<http://viguiesm.fr/comment-soigner-sa-reputation-numerique/>

surveillez votre réputation et n'hésitez pas (moyennant finances) à confier cette mission à Vigié Social, il peut le faire pour votre compte. <http://www.capital.fr/carriere-management/dossiers/les-techniques-pour-nettoyer-votre-e-reputation-946270> et tout savoir sur la veille sur les réseaux sociaux <http://www.placedesreseaux.com/Dossiers/reseaux-sociaux/faire-votre-veille-1.html?> Et

lequel choisir? <http://viguiesm.fr/mefiez-vous-de-votre-reputation-sur-le-web-nettoyez-la-et-veillez/>  
7) **80 000 € d'amende !** après la mort d'un salarié au travail chez un opérateur de transport...  
<http://viguiesm.fr/80-000-e-damende/>

### 8) Travail illégal : opération « coup de poing » le 1er juillet

La presse et notamment le Parisien et Capital viennent de faire état d'un contrôle « coup de poing » qui vient d'avoir lieu à Paris le 1er juillet dans le déménagement. Résultat des courses : 20% de personnels « au black ».

Les URSSAF d'Ile de France ont mené mardi une opération coup de poing anti-fraude visant directement les déménageurs. Sur 167 salariés interpellés, une quarantaine n'étaient pas en règle. De quoi relancer le débat sur le travail au noir et animer les prochaines tables rondes au ministère après la saison sur le sujet ! C'est ceux dont le nom figure dans l'article qui en vont pas être contents !  
<http://viguiesm.fr/travail-illegal-operation-coup-de-poing-le-1er-juillet/>



### 9) Êtes vous un ERP ?

Pour tout savoir sur les contraintes des Établissements Recevant du Public <http://viguiesm.fr/etes-vous-un-erp/>

### 10) La « check list » de l'expatrié

Tout candidat au départ, dans le cadre de son entreprise ou en solo, doit régler les questions de santé, de retraite ou de fiscalité. Bien préparée, l'expatriation sera un succès et l'éventuel retour facilité. Pour en savoir plus <http://viguiesm.fr/la-check-list-de-lexpatie/>

### 11) Primes et heures supplémentaires

Régler des heures supplémentaires sous forme de prime n'est pas sans conséquence et s'apparente au travail dissimulé <http://viguiesm.fr/paiement-de-primas-et-travail-dissimule/>

12) Nouveaux montants des gratifications des stagiaires <http://viguiesm.fr/gratification-des-stagiaires-2014-montant-et-exonerations/>

### 13) Peut-on verser une prime par erreur et revenir en arrière

L'employeur a le droit de se tromper, notamment s'il applique par erreur une autre convention collective <http://viguiesm.fr/versement-dune-prime-ou-dun-element-de-salaire-conventionnel-employeur-a-le-droit-de-se-tromper/> et pour être sur de ne pas vous tromper de convention, consultez nous !

14) La prime de précarité <http://viguiesm.fr/prime-de-precarite-cas-ou-elle-nest-pas-due/>

15) La valeur de la promesse d'embauche <http://viguiesm.fr/puis-je-inserer-une-periode-dessai-dans-le-contrat-de-travail-alors-quelle-netait-pas-mentionnee-dans-la-promesse-dembauche/>

### 16) Conséquences des atteintes de seuils d'effectifs

L'atteinte de certains seuils en matière d'effectifs n'est pas sans conséquences pour les entreprises et ce n'est pas par hasard qu'il y a 4 fois moins d'entreprises de 51 salariés que d'entreprises de 49. Petite revue de détail des principales conséquences et des principaux seuils

Entreprise individuelle au capital de 15 euros SIRET 517 699 617 00018 code NAF 7022 Z  
déclaration d'activité en tant que prestataire de formation conformément aux dispositions de l'article R. 6351-6  
du code du travail enregistrée sous le N° 11 94 08585 94 auprès du préfet de région d'Ile-de-France  
Siège social 32 Rue du 19 mars 1962 – 94500 Champigny sur Marne

<http://viguiesm.fr/consequences-des-atteintes-de-seuils-deffectifs/>

### 17) Une transaction doit elle être sur papier à en tête de l'entreprise ?

il s'agit d'un document sous sein privé, hors contrat de travail, il n'y a donc pas d'obligation que ce soit sous entête de l'entreprise. Cela peut être sous papier blanc, à en tête d'un avocat, ou même à entête du salarié si c'est lui qui la propose. Maintenant, ce n'est pas interdit non plus que ce soit à en tête de l'entreprise (c'est quand même elle qui paie doit rendre des comptes aux Urssaf, etc... dès lors que les parties ont effectivement "longuement discuté et négocié" et que le document n'est pas anti daté ou fait signé sous la pression.

Les 2 sont donc possibles! <http://viguiesm.fr/une-transaction-doit-elle-etre-sur-papier-a-en-tete-de-lentreprise/>

### 18) Où trouver les écarts de salaire entre un déménageur avec et sans permis ?

L'écart de rémunération conventionnelle entre un DC2 et un D en déménagement est de 2%

En application de l'avenant no 3 du 16 janvier 2007 à l'Accord du 1er février 2003, les tableaux ci-dessus sont majorés de : [http://www.journal-officiel.gouv.fr/publications/bocc/pdf/2007/0013/CCO\\_20070013\\_0013\\_0027.pdf](http://www.journal-officiel.gouv.fr/publications/bocc/pdf/2007/0013/CCO_20070013_0013_0027.pdf)

– 1,5 % pour les personnels C1 titulaires du permis de conduire C,

– 2 % pour les personnels C2 titulaires du permis de conduire EC

La possession du permis B (sur VUL) n'est pas valorisé dans la convention collective, mais il est néanmoins conseiller de prévoir cette possibilité dans les contrats de travail si vous demandez à un déménageur de conduire un VUL. Pour des modèles de contrats, nous consulter

<http://viguiesm.fr/ou-trouver-les-ecarts-de-salaire-entre-un-demenageur-avec-et-sans-permis/>

et retrouvez nous aussi sur Facebook <https://www.facebook.com/#!/VigieSocialMobilite?fref=ts>

En application de l'article 27 de la loi Informatique et Libertés en date du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression des données qui vous concernent. Vous pouvez exercer ce droit envoyant un courrier électronique à [contact@viguiesm.fr](mailto:contact@viguiesm.fr); en outre, vous pouvez également, en vertu de ce même droit de rectification posé par la loi de 1978, vous désabonner de cette lettre d'informations



**Reproduction interdite sans autorisation**



Entreprise individuelle au capital de 15 euros SIRET 517 699 617 00018 code NAF 7022 Z  
déclaration d'activité en tant que prestataire de formation conformément aux dispositions de l'article R. 6351-6  
du code du travail enregistrée sous le N° 11 94 08585 94 auprès du préfet de région d'Ile-de-France  
Siège social 32 Rue du 19 mars 1962 – 94500 Champigny sur Marne